

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 mai 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Présences :** MM. Jean-Guy Cyr  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers (absence motivée)  
Lauréat Plante (absence motivée)  
Normand Parr (absence motivée)  
Mme France Leblanc

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.**

**11-05-148 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant le point suivant :

- ✓ Association touristique régionale de la Gaspésie – Autorisation du maire

**11-05-149 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES 4 ET 26 AVRIL 2011**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE les procès-verbaux des réunions des 4 et 26 avril 2011 soient adoptés, tels que présentés.

**11-05-150 COMPTES À PAYER AU 28 AVRIL 2011**

**Monsieur Jean-Guy Cyr informe les membres du conseil municipal qu'il se retire des discussions sur ce sujet à l'ordre du jour.**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 28 avril 2011 au montant total de 330 012,97 \$ soit acceptée.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 28 avril 2011.

---

André Allard, Trésorier

**11-05-151 DEMANDES DE VARIATION BUDGÉTAIRE :**

**11-05-151.1 PLUSIEURS PUBLICATIONS EFFECTUÉES POUR LE REMPLACEMENT OU L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL NON PLANIFIÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2011**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

D'approuver la demande de variation budgétaire au montant de 2 500 \$, du poste budgétaire 02-13000-349, suite à la publication d'avis d'offres d'emplois (avis public) pour le remplacement ou l'engagement de personnel non planifiées lors de la préparation du budget 2011.

**11-05-151.2 ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE ET D'UN PHOTOCOPIEUR-FAX-NUMÉRISSEUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

D'approuver la demande de variation budgétaire, au montant 6 000 \$, du poste budgétaire 03-31000-000, concernant l'acquisition d'une imprimante et d'un photocopieur fax-numériseur selon un rapport daté du 17 février 2011 sur lequel le conseil municipal s'est prononcé en faveur lors d'une séance de travail.

**11-05-151-3 REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CHAUFFAGE ANTI-DÉFLAGRANT À L'USINE DE TRAITEMENT EAUX USÉES**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

D'approuver la demande de variation budgétaire au montant 4 992,92 \$, du poste budgétaire 02-41400-521, pour le remplacement imprévu d'une unité de chauffage anti-déflagrant à l'usine de traitement des eaux usées.

**11-05-152 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 20 AVRIL 2011**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 20 avril 2011.

**11-05-153 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 350 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2011**

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt au montant de 350 000 \$ pour les travaux de pavage 2011.

**11-05-154 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2002-25 CONSTITUANT LE FONDS DE ROULEMENT ACTUEL DE 242 000 \$ (ARTICLE 569.1)**

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2002-25 autorisant l'augmentation du fonds de roulement et le portant à 310 000 \$.

**11-05-155 CRÉATION D'UNE RÉSERVE AU BILAN – DOSSIER DU CENTRE DES CONGRÈS (TAXES)**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE suite à l'acceptation des états financiers 2010, le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise la création d'une réserve au montant de 68 765,66 \$ à même le surplus non affecté.

**11-05-156 RÈGLEMENT 2011-195 (PIIA – CHALETS VILLÉGIATURES) – ADOPTION DÉFINITIVE**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le règlement 2011-195 abrogeant et remplaçant le règlement 2007-128 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'implantation de chalet de villégiature forêt privée (incluant le secteur St-Louis) soit adopté, tel que proposé.

**11-05-157 SOLDE DISPONIBLE SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ**

CONSIDÉRANT QU' aux états financiers au 31 décembre 2010, il existe un solde disponible au montant de 11 480 \$ sur le règlement d'emprunt # 273-96 et ledit règlement est fermé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut affecter, par une résolution, le solde disponible en paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et intérêts;

CONSIDÉRANT QU' il est d'avis du conseil municipal de procéder en 2011 à cette affectation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer affecte le solde disponible au règlement #273-96 qui est fermé et financé en remboursement des échéances annuelles 2011 en capital et intérêts, selon la recommandation du vérificateur externe.

**11-05-158 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier et intitulé « Vente d'immeubles pour défaut de paiements de taxes »,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ordonne à la greffière de vendre les immeubles (décrits ci-dessous) consignés dans cet état à l'enchère publique au bureau du conseil :

Matricule	Montant	Matricule	Montant
1032-54-5080	121.00 \$	1029-18-5220	2 854.65 \$
0630-75-4895	20.70 \$	0730-33-0465-4	2 368.68 \$
0730-52-0782	9.32 \$	1029-17-3882	6 522.57 \$
0730-58-7117	2 889.70 \$	0830-17-5455	2 528.24 \$
9737-35-0907	152.76 \$		
<b>GRAND TOTAL :</b>			<b>17 467.62 \$</b>

**11-05-159 CAMPING MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR DES PANNEAUX D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE**

Après avoir pris connaissance de la liste ci-dessous des soumissionnaires pour les panneaux d'alimentation électrique au camping municipal :

SOUSSIONNAIRES	Prix forfaitaire Inspection des 221 panneaux du camping (avant taxes)	Prix unitaire "Achat et la pose des panneaux » (avant taxes)
Jean-Guy Cyr inc.	939 \$	159 \$
Électricité Carl Pichette « Il mentionne que la Ville devra installer des poteaux où il en manque »	1 120 \$	155 \$
Norman Gough Électrique « Incluant le nettoyage avec dissolvant spécial pour l'oxydation »	3 840 \$	160 \$

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le contrat pour l'inspection des 221 panneaux électrique du camping municipal ainsi que l'achat et la pose de ces panneaux soit donné à la firme Jean-Guy Cyr inc.

Ces travaux seront financés par le règlement d'emprunt 2011-193 (tempête du 6 décembre 2010).

**11-05-160 DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE – DANIELLE ALLARD ET ROBERT LAPOINTE (169, ROUTE 132 EST À SAINT-OMER)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

D'accepter la demande en dérogation décrite ci-dessous de madame Danielle Allard et monsieur Robert Lapointe pour le terrain situé au 169, route 132 Est à Saint-Omer sur les lots 4783940 et 3887455 du cadastre du Québec.

« La demande consiste à ajuster la dimension minimale du lot afin de le rendre conforme aux exigences du règlement de lotissement en ce qui concerne la largeur avant qui est de 22,86 mètres. Actuellement, la dimension du lot est de 16,23 mètres. »

**11-05-161 RENOUVELLEMENT DU BAIL – BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ ET LE CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION CULTURELLES À CARLETON**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

De renouveler le bail entre le Centre de production et de diffusion culturelles à Carleton et la Ville de Carleton-sur-Mer pour le local de la bibliothèque municipale Gabrielle-Bernard-Dubé au montant de 2 229.39 \$ par mois, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et/ou monsieur Denis Henry, maire, pour la signature dudit bail.

#### **11-05-162 AMÉNAGEMENT – SALLE CHARLES-DUGAS**

Ce dossier est porté à l'étude.

#### **11-05-163 FÊTE NATIONALE - CLUB NAUTIQUE LA MARINA DE CARLETON**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer contribuera financièrement au montant de 500 \$ pour la tenue d'un feu d'artifice le 23 juin 2011 organisé par le Club nautique La Marina de Carleton.

Il est par ailleurs entendu que cette contribution est la seule contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer à cette activité.

#### **11-05-164 PROJET – RAYMOND ALLARD**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

Qu'à titre de projet pilote pour l'année 2011, la Ville de Carleton-sur-Mer autorise monsieur Raymond Allard à louer le chalet de la pointe Tracadigash afin d'organiser, deux soirs par semaine, des spectacles acoustiques.

Cette permission est conditionnelle à ce que les spectacles se terminent, au plus tard, à 21 heures et que M. Raymond Allard nous présente une preuve d'assurance responsabilité pour l'organisation de ces événements.

#### **11-05-165 MAXIMUM BLUES – CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT DE 30 000 \$ (RENOUVELLEMENT POUR UN AN)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de prolonger le cautionnement d'un emprunt au montant de 30 000 \$ contracté par l'organisation du Maximum Blues pour une période d'un (1) an.

Il est également convenu que monsieur Denis Henry, maire, et Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, soient mandatés pour la signature des documents relatifs à cette caution.

#### **11-05-166 CAMION VOLVO – ACHAT D'UNE BENNE ET FINANCEMENT**

QUE suite à un appel d'offres, sur invitation, pour l'achat d'une benne 4 saisons Multi Usage, sur laquelle ont soumissionné les firmes suivantes :

<b>FIRME</b>	<b>MONTANT AVANT TAXES</b>
Larochelle Équipement	26 100,00 \$
Les Machineries TENCO (CDN) ltée	29 286,75 \$
Les produits Métalliques A.T. inc.	31 809,00 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le contrat soit octroyé à la firme Larochelle Équipement.

QUE cet achat soit financé par le Fonds de roulement amorti sur cinq (5) ans. Les remboursements au fonds de roulement seront donc au montant 5 686 \$, à compter de l'année 2012.

**11-05-167 CAMIONNETTE/LOISIRS/TOURISME - RECOMMANDATION**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procèdera, par appel d'offres sur invitation, pour l'achat de deux camionnettes, dont une camionnette 4 X 4, pour le service loisirs, culture et tourisme.

Il est également résolu de louer une ou deux camionnettes, selon les besoins du service, en attendant la disponibilité des camionnettes achetées.

**11-05-168 PROPOSITION – VENTE DE LA CAMIONNETTE DODGE 1997**

Ce dossier est porté à l'étude.

**11-05-169 FORD RANGER 1995 (VENTE)**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

De procéder à la vente de la camionnette Ford Ranger 1995 au montant minimum de 200 \$.

**11-05-170 TRACTEUR JACKCOBSON 1967 – OFFRE D'ACHAT DE GILLES PARENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

De procéder à la vente du tracteur Jackcobson 1967 au montant de 100 \$ à M. Gilles Parent.

Il est par ailleurs entendu que ce tracteur est vendu sans aucune garantie, tel que vu, et que le nouvel acheteur doit en prendre possession, après avoir pris entente avec la ville et les gestionnaires du golf.

**11-05-171 SOUMISSION AMEUBLEMENT – RELOCALISATION AU 2<sup>E</sup> ÉTAGE D'UN POSTE DE TRAVAIL/SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

De relocaliser le poste de travail de madame Marie-Ève Allard au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville et de procéder à l'achat d'un équipement de bureau, conformément à la soumission de Buro Plus « J.M. Arsenault », au montant de 1 807 \$, plus taxes applicables, datée du 26 avril 2011.

**11-05-172 ENGAGEMENT MARTIN ALLARD – PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

De prendre acte de l'avis d'embauche de monsieur Martin Allard à titre de préposé aux équipements sous la supervision du coordonnateur aux infrastructures touristiques et de la coordonnatrice en loisir, sport et culture.

Ce poste est d'une durée 31 semaines par année avec un horaire variable : jour, soir, nuit (camping) et fin de semaine, sous réserve de la période de probation prévue à la convention collective.

**11-05-173 POSTE DE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (TEST)**

Ce dossier est porté à l'étude.

**11-05-174 POSTE DE COORDONNATEUR AUX INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES – RECOMMANDATION/M. DANNY LEBLANC**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

De procéder à l'embauche de monsieur Danny Leblanc comme coordonnateur des infrastructures touristiques.

Ce poste est un poste de cadre intermédiaire pour une période de six (6) mois par année avec une probation de douze (12) mois.

#### **11-05-175 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (REDDITION DE COMPTE 2010)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 11 093 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dûment complétés;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **11-05-176 TRANSPORT BONAVENTURE AVIGNON – CONTRIBUTION ANNUELLE 2011**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal confirme sa participation au service du transport adapté pour l'année 2011;

QUE le conseil municipal autorise un paiement de 7 444.40 \$ représentant sa contribution annuelle au Transport Adapté de la Baie;

QUE le conseil municipal accepte que la MRC de Bonaventure agisse comme mandataire auprès du ministère des Transports dans le dossier du transport adapté.

QUE le conseil municipal accepte l'ajout des municipalités de Matapédia, Pointe-à-la-Croix et d'Escuminac pour le service du transport adapté à condition que la contribution annuelle de la Ville de Carleton-sur-Mer demeure au même montant.

#### **11-05-177 SERVICE DE GESTIONNAIRE DE RISQUES EN ASSURANCES DE DOMMAGES - REGROUPEMENT DES VILLES BAS-ST-LAURENT-GASPÉSIE ET L'UMQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a conclu une entente en 2008 avec les municipalités membres du regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme *René Laporte et Associés inc.* est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en mars 2011 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire de risques en assurances de dommages pour le regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de *René Laporte et Associés inc.* datée du 24 mars 2011 est valide pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015 et, que comme le stipule l'appel d'offres, le contrat est renouvelable sur une base annuelle jusqu'à un maximum de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater la firme *René Laporte & Associés inc.* pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

D'accorder, pour une durée d'un an, un contrat de service à la firme **René Laporte & Associés inc.** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée du 24 mars 2011.

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement pour une période maximale de 4 ans, selon les conditions et les tarifs suivants :

- 11 000 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué; la part de la Ville de Carleton-sur-Mer étant de 947 \$;
- 11 000 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré; la part de la Ville de Carleton-sur-Mer étant de 947 \$;

De résilier, en date de cette résolution, le contrat de service soumis le 16 novembre 2007 aux membres du regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie par la firme Optimum Actuaire et Conseillers Inc.

**11-05-178 RÉSOLUTION À L'EFFET DE CONCLURE UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA MISE EN ROUTE ET LA MISE EN VEILLEUSE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA AVEC LA COMPAGNIE TOROMONT RÉFRIGÉRATION**

Ce dossier est porté à l'étude.

**11-05-179 COMMUNICATION MÉDIALOG INC. – Pochettes touristiques de la Ville de Carleton-sur-Mer**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

De procéder à l'achat de 3 000 copies de pochettes touristiques au montant de 2 615 \$, taxes et transport en sus, conformément à la soumission de Communication Médialog inc.

**11-05-180 CLICSÉQR – NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES ET D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

De nommer M. André Allard, trésorier, à titre de responsable des services électroniques et de représentant autorisé pour l'inscription à ClicSÉQR et services offerts par les ministères et organismes ainsi que Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, en l'absence de M. André Allard.

**11-05-181 SANTÉ BAIECYCLE BAIE-DES-CHALEURS – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA CINQUIÈME ÉDITION**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet présenté par le Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs (CSSSBC) et Baie-des-Chaleurs Active et en Santé (BDCAS).

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le passage de vélos sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer **le dimanche 12 juin 2011**, sur la route prévue à cette fin, c'est-à-dire la route 132, pour la *cinquième édition de Santé BaieCycle Baie-des-Chaleurs*.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer se décharge de toutes responsabilités par rapport à l'organisation de cette activité et demande à l'organisme de suivre les recommandations du ministère des Transports et également, d'aviser la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité.

**11-05-182 ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE – AUTORISATION DU MAIRE**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à la majorité

D'autoriser monsieur Denis Henry, maire, à représenter la Ville de Carleton-sur-Mer lors de l'assemblée générale annuelle et/ou extraordinaire de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra au Club de Golf Le Gaspésien à Sainte-Anne-des-Monts, le jeudi 26 mai 2011.

**11-05-183 PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Voici la liste des personnes qui ont pris la parole :

✓ Gilles Parent ✓ Nicole Allard ✓ Jean-Guy Leblanc

**11-05-183.1 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 10, monsieur Donald Falardeau propose de lever l'assemblée.

Accepté.